|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
|  |  |  |  |

|  |
| --- |
| **Aide à l’installation**  **FORMULAIRE DE DEMANDE DE paiement du solde**  **DE LA DOTATION JEUNES AGRICULTEURS**  **Sous-mesure 6.1 du Programme de Développement Rural de la Région des Pays de la Loire**  *Veuillez transmettre l’original de ce formulaire daté et signé, accompagné de toutes les pièces complémentaires demandées dont la fourniture doit être effective* ***au cours de la 5ème année suivant la date d'installation*** *figurant au certificat de conformité des aides à l'installation, aux services instructeurs de la Région du siège de votre exploitation*  *et une copie de ce formulaire à la Chambre d’agriculture. Conservez-en un exemplaire.* |

|  |
| --- |
| **RESERVE A L’ADMINISTRATION - NE RIEN INSCRIRE DANS CETTE SECTION** |
| N° OSIRIS : |\_\_|\_\_|\_\_|\_\_|\_\_|\_\_|\_\_|\_\_|\_\_|\_\_|\_\_|\_\_|\_\_|\_\_|\_\_|\_\_|\_\_|\_\_|\_\_| DATE DE RÉCEPTION : |\_\_|\_\_|/|\_\_|\_\_|/|\_\_|\_\_|\_\_|\_\_| |

|  |
| --- |
| Je soussigné (e), \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_ (Nom, Prénom)  demande le versement du solde de la Dotation Jeune Agriculteur (DJA) qui m’a été accordée par la décision  N°\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_ du |\_\_|\_\_|/|\_\_|\_\_|/|\_\_|\_\_|\_\_|\_\_|  **Fait le** |\_\_|\_\_|/|\_\_|\_\_|/|\_\_|\_\_|\_\_|\_\_| ***Signature :*** |

|  |
| --- |
| □ vous avez un compte bancaire unique ou plusieurs comptes bancaires pour le versement des aides. Le service instructeur connaît ce(s) compte(s) et en possède le(s) RIB-IBAN. Veuillez donner ci-après les coordonnées du compte choisi pour le versement de cette aide, ou bien joindre un RIB-IBAN :  |\_\_|\_\_|\_\_|\_\_|| \_\_|\_\_|\_\_|\_\_||\_\_|\_\_|\_\_|\_\_||\_\_|\_\_|\_\_|\_\_||\_\_|\_\_|\_\_|\_\_||\_\_|\_\_|\_\_|\_\_||\_\_|\_\_|\_\_|\_\_||\_\_|\_\_|\_\_|  *IBAN - Identifiant international de compte bancaire*  □ vous avez choisi un nouveau compte bancaire : veuillez joindre obligatoirement un RIB-IBAN. |

|  |
| --- |
| **MENTIONS LEGALES** |
| La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique à ce formulaire. La fourniture des données qu'il contient est obligatoire. La loi vous donne droit d'accès et de rectification pour les données vous concernant, en vous adressant au service auquel vous adressez ce formulaire. |

|  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- |
| Pièces | Type de demandeur concerné | Pièce jointe | Pièce  déjà  fournie au service instructeur | Non Concerné |
| Exemplaire original du présent formulaire de demande de paiement complété et signé. | Tous | □ | □ | □ |
| Relevé d’identité bancaire-IBAN ou copie lisible. (1) | Si le compte bancaire n’est pas connu de l’administration ou s’il est nouveau. | □ | □ | □ |
| Attestation d'assujettissement à un régime de protection sociale des personnes non salariées des professions agricoles couvrant les 4 années d'engagement, mentionnant la qualité de chef d'exploitation à titre principal ou secondaire. | En cas d’installation à titre principal (ITP) ou à titre secondaire (ITS). | □ | □ | □ |
| Attestation d'assujettissement à un régime de protection sociale des personnes non salariées des professions agricoles au terme des 4 ans suivant la date d'installation retenue au certificat de conformité. | En cas d'installation progressive (IP). | □ | □ | □ |
| Copie des statuts à jour. | En cas d'installation en société et si les statuts ont été modifiés depuis le paiement de l’acompte de la DJA. | □ | □ | □ |
| Copie du diplôme et attestation de validation du PPP. | En cas d'acquisition progressive de la capacité professionnelle agricole (CPA) et si le versement de la 2ème fraction de la DJA n’a pas été demandé. | □ | □ | □ |
| Fiche de synthèse comptable couvrant les 4 années du plan d'entreprise (PE). (annexe 4) | Tous | □ | □ | □ |
| Attestation sur l’honneur indiquant que le bénéficiaire respecte le Plan Comptable Agricole. | Si le bénéficiaire réalise lui-même sa comptabilité et si l’annexe 4 n’est pas contresignée par l’organisme tenant la comptabilité. | □ | □ | □ |
| Fiche de déclaration pour le contrôle de fin de PE. (annexe 5) | Tous | □ | □ | □ |
| Attestation de la mutualité sociale agricole (MSA) indiquant le nombre d'actifs permanents non-salariés travaillant sur l'exploitation au terme des 4 ans suivant la date d'installation retenue au certificat de conformité. | Si le bénéficiaire n’est pas le seul actif permanent non salarié sur l’exploitation. | □ | □ | □ |
| Relevé parcellaire MSA | Pour les demandeurs en zone défavorisée.  En l'absence de déclaration PAC instruite au cours des 12 derniers mois. | □ | □ | □ |
| Actes relatifs au foncier (bail, factures(2), convention de mise à disposition, etc.) | Pour les demandeurs en zone défavorisée.  En l'absence de déclaration PAC et du relevé parcellaire MSA. | □ | □ | □ |
| Photos de l’affichage de la publicité FEADER : une photo de près permettant de vérifier le contenu de la publicité et une photo de loin permettant de vérifier son positionnement sur un lieu de l’exploitation agricole visible du public. | Obligation de publicité FEADER si le montant total de la DJA est supérieur ou égal à 50 000 €. |  |  |  |

|  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- |
| Type de demandeur concerné / type de projet concerné | Pièces | Pièce jointe | Pièce  déjà  fournie au service instructeur | Non Concerné |
| **Si le bénéficiaire a sollicité la modulation en faveur des projets agro-écologiques et respecte une des conditions suivantes , il doit fournir :** | | | | |
| L’adhésion à un GIEE ou à un collectif d’agriculteurs « 30 000 » ou à un réseau des fermes DEPHY. | Sans objet, information détenue par le service instructeur. | □ | □ | □ |
| La poursuite ou l’obtention d’une certification environnementale (niveau 2 ou 3) ou d’un SIQO ou d’une démarche collective agro-écologique éligibles à la modulation en faveur des projets agro-écologiques (4). | Copie du certificat ou du dernier justificatif de contrôle de l’organisme certificateur ou de l’organisme responsable du cahier des charges de la démarche collective, daté de l’année 4 du PE. | □ | □ | □ |
| Une installation partielle en agriculture biologique. | Point 5 de la fiche de synthèse comptable (annexe 4) complété. Si le bénéficiaire réalise sa comptabilité lui-même, il joint cette synthèse aux copie des comptabilité de gestion des 4 années du PE. | □ | □ | □ |
| Une participation à une unité de méthanisation. | Copie du contrat d’apports d’une durée minimale de 3 ans signé et débutant à compter de la 4ème année du PE accompagnée des copies de bordereaux d’apports d’effluents établis au titre de la 4ème année du PE. | □ | □ | □ |
| La mise en œuvre d’un dispositif de méthanisation sur l’exploitation. | Copies des factures dûment acquittées (2) pour l’investissement qui n’apparaît pas dans le fichier des immobilisations accompagnées, le cas échéant, des statuts de la société qui supporte l’investissement et dont le bénéficiaire détient au moins 50 % des parts sociales. L’investissement doit avoir été réalisé (factures acquittées) au cours de la 3ème année du PE. | □ | □ | □ |
| Engagement dans la démarche Ferme bas carbone | Copie du diagnostic initial attestant de l’entrée dans la démarche (agréé dans le cadre d’une méthode de calcul de la réduction des émissions de GES approuvée par le ministère en charge de la transition écologique) daté au cours de la 2ème année du PE accompagnée des attestations d’accompagnement (formation(s) et/ou conseil(s)) précisant le nombre d’heures obligatoires (2) validées et la copie du plan d’actions daté avant la fin de la 4ème année du PE visé par l’exploitant et l’organisme d’accompagnement. | □ | □ | □ |
| La mise en œuvre d’un système agroforestier sur l’exploitation | Copies des factures (2) d’achat de plants éligibles à la modulation en faveur des projets agro-écologiques (3), dûment acquittées au cours de la 4ème année du PE accompagnées d’un plan d’ensemble au 1/25 000 indiquant la localisation du projet agroforestier et d’une photo d’ensemble. | □ | □ | □ |
| **Si le bénéficiaire a sollicité la modulation en faveur des projets générateurs de valeur ajoutée et d’emploi, pour :** | | | | |
| Une installation en élevage ou dans les filières du végétal spécialisé ou pour une commercialisation par vente directe. | Point 5 de la fiche de synthèse comptable (annexe 4) complété. | □ | □ | □ |
| **Si le bénéficiaire a sollicité la modulation en faveur des projets à coût de reprise et modernisation important, pour :** | | | | |
| Les installations dont le coût de reprise/modernisation est supérieur ou égal à 100 000 €. | Point 4 de la fiche de synthèse comptable (annexe 4) complété. | □ | □ | □ |
| **Si le bénéficiaire a sollicité la modulation en faveur des projets en agriculture biologique, pour :** | | | | |
| L’obtention du certificat « AB » pour la situation initiale prévue au PE avec, le cas échéant, les surfaces supplémentaires en conversion | Copie du certificat ou justificatif de contrôle de l’organisme certificateur, daté de l’année 4 du PE. | □ | □ | □ |

1. Le RIB-IBAN n’est pas à produire si le compte bancaire est déjà connu de l’administration. Dans le cas contraire (compte inconnu ou nouveau compte), vous devez fournir le RIB-IBAN du compte sur lequel l’aide doit être versée (le RIB-IBAN doit être lisible, non raturé et non surchargé).
2. Pour un parcours collectif : 14 heures de formation (2 j) et 3 heures de conseil personnalisé obligatoires. Pour le parcours individuel : 9 heures de conseil et coaching obligatoires.
3. Les listes des certifications, SIQO, démarches collectives ainsi que les listes de plants éligibles à la modulation en faveur des projets agro-écologiques sont disponibles sur site de la Région Pays de la Loire : <https://www.paysdelaloire.fr/les-aides/dotation-jeunes-agriculteurs> .